

Département des Pyrénées-Atlantiques
ARRONDISSEMENT DE PAU
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 29 mars 2023

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme MAURIN, Mme MAZILIÉ,
Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ, Mme CASTERA,

ABSENTES EXCUSÉES : Mme ZINT, Mme MOLINA, Mme BLEAU,
Mme VANCAUWENBERGE,

Délibération n° 04-29032023

OBJET : Budget primitif 2023 du Budget principal du CCAS

Monsieur le Président présente le projet de Budget primitif 2023 du Budget principal du CCAS tel que défini dans les documents annexés.

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

APPROUVENT le budget primitif 2023 du budget principal du CCAS.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE

BUDGET PRIMITIF 2023**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Les principales évolutions du budget 2023 ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2023.

Le budget 2023 présente l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	EUROS		EUROS
<u>DÉPENSES</u>		<u>DÉPENSES</u>	
Chap.011 : Charges à caractère général	252 020,00 €	Chap 13 : Subventions d'Investissement (subvention à verser au budget annexe)	0,00 €
Chap.012 : Charges de personnel	160 794,00 €		
Chap.65 : Autres charges de gestion courante (dont 199 500 € de subvention d'équilibre prévue à verser au budget annexe)	318 400,00 €	Chap 20 : Immobilisations incorporelles	13 537,00 €
Chap. 67 : charges exceptionnelles	300,00 €	Chap 21 : Immobilisations incorporelles	6 677,93 €
Chap. 68 : Dotation aux provisions semi- budgétaires (risques statutaires)	20 352,43 €		
Chap. 042 : Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	5 148,51 €		
	757 014,94 €		20 214,93 €
<u>RECETTES</u>		<u>RECETTES</u>	
Chap.70 : pdts des services (Dont 25 000 € de refacturation au budget annexe)	151 250,00 €	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA = recette propre d'investissement)	535,80 €
Chap. 74 : Dotations et participations (Subvention communale)	498 000,00 €		
Chap. 013 : Atténuation de charges	0,00 €	Chap 040 : Opérations d'ordre entre sections (Autofinancement net pour équipement)	5 148,51 €
002 : Résultat reporté de 2022	107 764,94 €	001 : Résultat reporté de 2022	14 530,62 €
	757 014,94 €		20 214,93 €